

Monsieur le Président

Notre programme répond déjà, en matière d'environnement, d'urbanisme, de sécurité, à la plupart de vos interrogations.

Toutefois nous tenons à apporter d'avantage de précisions...

PLU : notre volonté est de répondre aux objectifs fixés par le SCOT de l'agglomération du Pays de l'Or, une capacité maximale d'accueil démographique en 2033, de 3183 habitants, et une consommation maximale d'espace en termes d'urbanisation de 6,3 ha.

L'objectif étant de trouver le bon équilibre afin d'éviter une stagnation et un vieillissement de la population, et de maintenir ainsi le développement des services et équipements publics, (ex : écoles). Egalement, le nombre de 30 logements/ha, prévu dans les orientations du SCOT, en plus de préserver les zones agricoles permettra une offre de logement plus accessible.

BIODIVERSITE : notre PLU doit répondre aux orientations du SCOT, inscrites dans notre PADD, à savoir, préserver les corridors écologiques le long de nos cours d'eau, le Bérange-l'Aigue Vive-La Cadoule, mais aussi les trames paysagères en limite urbaine.

Nous comptons travailler également avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, qui a, en outre, pour mission d'accompagner les collectivités en terme d'aménagement mais aussi de PLU.

CONSOMMATION ENERGETIQUE : le premier véhicule électrique du service technique a été acheté lors du mandat 2014/2020. Diminuer l'empreinte énergétique des bâtiments publics était déjà inscrit dans notre programme 2020.

CIRCUITS COURTS/BIO : favoriser nos producteurs locaux et de proximité, comme cela a été fait lors du mandat 2014/2020, en organisant les premiers marchés producteurs. L'agglomération du Pays de l'Or a la compétence de la restauration scolaire. Notre rôle est de rester attentif, afin de privilégier le bio dans les cantines. Peu ou pas de terres communales à mettre à disposition de jeunes agriculteurs, (agriculture raisonnée ou autre), si candidat rapprochement avec la SAFER.

DEPLACEMENTS : les routes prioritaires arrêtées dans le plan de déplacement du CD34, sont pour notre commune, la RD 106 (longeant la plaine de sports), la RD 24, et la RD 26 (Mauguio-PEM Baillargues). D'où l'intérêt de relancer le programme de piste cyclable RD106, (route de la Sica), avec le département et la métropole, comme indiqué dans notre programme.

ECLAIRAGE PUBLIC : l'éclairage public a comme inconvénients, le coût et la pollution lumineuse. Une réflexion devra être menée sur le remplacement des sources d'énergie, mais aussi sur des créneaux d'arrêt, (expérimentation sur un quartier en concertation avec les riverains).

SECURITE/ACCESSIBILITE : la conformité des bâtiments publics, (ADAP), a été réalisée lors du mandat 2014/2020. Concernant la voirie, il est obligatoire de tenir compte de l'accessibilité dans tous les travaux ou aménagements. Quant à la circulation de transit, il faudra peut être, compliquer le circuit des utilisateurs extérieurs à la commune, lors des horaires de trajet au travail, afin de les dissuader de passer par chez nous. Mais c'est aussi compliquer les déplacements des mudaisonnais.